

## La politique européenne du général de Gaulle

Alfred GROSSER

« La politique européenne du général de Gaulle », *Espoir* n°62, 1988

A propos de la politique européenne du général de Gaulle vous avez bien entendu à votre disposition les gros volumes d'Edmond Jouve qui avait rassemblé des textes. Depuis se sont ajoutés les volumes très intéressants des Lettres, Notes et Carnets dont on peut supposer qu'ils auraient pu sur certains points, être plus riches et à propos desquels je relève des notes de bas de pages parfois erronées, notamment pour les sigles : ainsi, il y a une « organisation de communauté européenne de défense » au lieu de l'O.C.D.E. et une « commission européenne du charbon et de l'acier ». Bien entendu vous pouvez aussi lire mes livres Affaires extérieures et les Occidentaux.

Je vais vous présenter des lignes générales et réfléchir avec vous en particulier sur l'actualité des problèmes soulevés à l'époque.

Je partirai de 1958, même si, tout à l'heure, je reviendrai un peu en arrière à propos d'un texte du RPF.

1958 : Une querelle est vaine mais une autre querelle vaut d'être discutée. La querelle vaine c'est l'opposition : « Le Général s'est rallié à quelque chose qu'il avait combattu » et d'un autre côté, « sans le Général, l'Europe n'aurait pas pu se faire ». Les deux affirmations sont vraies simultanément.

Dans une bonne mesure le Général a accepté ce qu'il avait combattu antérieurement. Mais s'il n'y avait pas eu la réforme Rueff-Pinay à la fin 1958, la France aurait dû demander d'emblée les clauses de sauvegarde pour l'ouverture du Marché commun, tellement les finances extérieures étaient en mauvais état, et c'est grâce au rétablissement accompli par la réforme Rueff-Pinay qu'il a été possible de mettre en route le Marché commun.

En revanche, cependant, il me semble que le changement fondamental intervenu en 58 est réel et d'un autre ordre.

Si Edgard Pisani le cite exactement, M. Maurice Couve de Murville aurait dit à un moment : « On ne négocie pas pour aboutir mais pour faire triompher les intérêts dont on a la charge ». Je crois que c'est sur ce point essentiel qu'il y a un changement en 1958. Les fondateurs du Marché commun et, disons, les « Européens » entre guillemets, négociaient dans l'idée que l'Europe était un jeu à somme nulle pour parler en théorie des jeux, c'est-à-dire qu'on avait beaucoup à gagner à faire des concessions les uns aux autres car le total des concessions était très inférieur à ce que tout le monde gagnerait avec la somme des concessions faites par tout le monde. Car, si vous préférez, l'attitude de base, c'est : « nous créons quelque chose ensemble, chacun doit offrir aux autres partenaires de quoi défendre le résultat à la maison ».

Depuis 1958, le style, me semble-t-il, a changé dans la mesure où c'est davantage redevenu la ligne de la négociation classique. La traduction anglaise de la formule de M. Couve de Murville, en exagérant un peu, c'est « I want my money back ». C'est la ligne Couve de Murville-Margaret Thatcher sur laquelle je reviendrai.

Je crois qu'il y a là un certain nombre de points de base que nous retrouverons, c'est-à-dire : Comment fait-on réellement, comment pratique-t-on un style communautaire pour en même temps préserver l'indépendance de décision ? Ce sera l'un des thèmes qui reviendront constamment.

Est-ce que le général de Gaulle a maintenu, une fois au pouvoir, un certain mépris pour ceux qu'il allait d'ailleurs prendre au gouvernement ? Je ne le pense pas, dans la mesure même où il s'exprimait très durement avant. Par exemple en 1956, le général de Gaulle écrivait à Maurice André-Gillois : « Nous sommes « faits » pour être un grand peuple même quand

nous nous renions nous-mêmes. La déception de nombre de Français à l'égard d'une France faible et médiocre les porte à s'en détourner. (Communistes, Chateaubriant, Brasillach, partisans de l'« Europe des six »).

Les partisans de l'Europe des six étaient là bien mal partis, assimilés carrément à Brasillach. Dans l'entretien qu'il a bien voulu m'accorder en 1962, le général de Gaulle parlant de Jean Monnet, me disait encore : « C'était un apatride, je ne dis pas ça en mauvaise part, je constate simplement un fait ».

Cette dureté-là, me semble-t-il, diminue un peu ensuite. Sur l'essentiel, nous le verrons, il y a une ligne permanente très affirmée, mais pas dans l'insertion du problème européen. Je voudrais présenter rapidement cette insertion par rapport aux Etats-Unis, par rapport à l'Union soviétique et par rapport à l'Allemagne.

En ce qui concerne les Etats-Unis, je ne parviens pas à percevoir une différence bouleversante, sur un point essentiel, entre le mot Môle et le mot Pilier. Le môle, c'est le général de Gaulle, il faut un môle de puissance dans le monde occidental distinct des Etats-Unis. Le second, pilier, c'est le langage qu'indique Jean Monnet. Dans la pratique, je parviens bien à voir des différences ; mais dans l'idée de base : il y a un monde occidental, à l'intérieur de ce monde occidental il ne faut pas qu'il y ait une puissance américaine sans contrepartie européenne — ce n'est pas une différence fondamentale, me semble-t-il au départ.

En revanche, sur l'idée d'égalité, sur laquelle je reviendrai à plusieurs reprises... au fond, je l'expose pleinement tout de suite : le général de Gaulle (et je crois que c'est vrai pour une grande majorité des Français) est farouchement partisan de l'égalité, à condition que nous soyons les égaux de ceux qui sont plus égaux que les autres.

Je crois que cela vaut dans la vie sociale et dans la vie internationale. Le général de Gaulle considérait que la France devait être, avec la Grande-Bretagne, l'égale des Etats-Unis. Je ne pense pas qu'il ait vraiment considéré que les Pays-Bas ou la Belgique devaient être les égaux de la France en Europe. Et dans un sens, je pense que M. Luns, pas seulement parce qu'il avait à peu près la même taille que le Général, tenait un peu au sein de l'Europe la place que le général de Gaulle tenait dans l'alliance atlantique.

En matière de défense le point central, avant le retour au pouvoir, est vraiment une considération, non pas de l'inégalité de force, mais de l'inégalité d'intérêt qui pouvait se produire à un moment suprême. C'est en cela que le moment capital pour comprendre le de Gaulle. De la Ve République, c'est l'affaire de Strasbourg à la fin de 1944, à la fin de la guerre. Je me permets de le rappeler en deux mots, en schématisant beaucoup.

L'offensive des Ardennes d'Hitler, la dernière offensive, fait progresser les armées allemandes ; Eisenhower, commandant suprême, décide un alignement du front. Ce qui, dans toutes les langues du monde, veut dire reculer. Et, pour aligner le front, il demande à de Lattre qui tient Strasbourg, d'évacuer Strasbourg.

Le général de Gaulle, chef politique de De Lattre, interdit à de Lattre d'obéir à l'ordre militaire d'Eisenhower. Et ce qu'eût été la réoccupation de Strasbourg par les troupes allemandes, on peut l'imaginer assez facilement. Je passe sur la suite : le général Eisenhower menaçant de couper les vivres à de Lattre, de Gaulle contre-menaçant de couper les lignes de communication... c'est l'accessoire. L'essentiel c'est la phrase que le général de Gaulle a pu lire dans la suite, dans les mémoires d'Eisenhower qui ne comprend pas qu'en l'occurrence de Gaulle ait pu être aussi sentimental.

Or, si même le général le plus compréhensif pour l'Europe, devenu président des Etats-Unis, n'a pas une compréhension suffisante d'un problème vital pour les Européens, à plus forte raison, ce sera la même chose pour un président qui connaît peu l'Europe. Vous retrouvez l'écho de cette préoccupation lorsque le général de Gaulle dit ultérieurement à peu près la

même chose, à savoir qu'il ne s'agit pas de s'en remettre à la décision d'une puissance atomique étrangère seule.

Il n'en résulte cependant pas, que le général de Gaulle trouvait que la France pouvait se défendre seule, et c'est pourquoi il n'y a pas une différence aussi fondamentale. Si en 1966, il a pu demander aux troupes américaines d'évacuer la France, c'est qu'il savait que Dieu le Père, dans sa bonté et sa sagesse, avait placé l'Allemagne entre la France et l'Union soviétique et que les troupes américaines restées en Allemagne assuraient donc par là même, en termes de dissuasion, la protection de la France, tout en continuant à diminuer le statut politique de l'Allemagne, ce qui était toujours bon à prendre.

A l'égard de l'Union soviétique, dans cette perspective-là, il n'y a jamais eu de faillite dans la fidélité atlantique. Je sais qu'en 1966 le chancelier Erhard s'était beaucoup soucie de savoir ce qui avait bien pu se passer à Moscou, mais je crois qu'il avait pu être rassuré sur le point central, qui est la fidélité atlantique. Et je vous rappelle que le Général ne sortira jamais non seulement de l'alliance, mais de l'organisation politique.

D'autre part, il y a également une permanence tout à fait remarquable en ce qui concerne la défense de Berlin — sous de Gaulle, avant de Gaulle, après de Gaulle. Disons d'une manière un peu ironique, que nous défendons depuis toujours Berlin-Ouest plus que la République Fédérale Allemande, pourtant plus proche, parce qu'à Berlin nous sommes l'un des quatre Grands et que donc, nous nous y sentons grands. Lorsque, par exemple, François Mitterrand en 85 ou Valéry Giscard d'Estaing en 79 ont été à Berlin, c'est vraiment pour y jouer le double rôle que le général de Gaulle aurait joué (mais il a préféré ne pas y aller), à savoir : on est l'un des quatre souverains de Berlin et l'un des trois protecteurs de Berlin-Ouest contre le quatrième souverain. Ce double rôle est assumé dans la continuité.

Qu'en est-il pour l'Allemagne ? Ici le général de Gaulle a d'abord un immense mérite à mes yeux, c'est d'avoir converti des millions de Français à une politique franco-allemande à laquelle ils n'étaient point encore convertis. Son attitude à l'égard de l'Allemagne était facilitée par sa notion de l'Histoire.

Il dit à plusieurs reprises, pour parler de l'Allemagne de l'Est, (ce qui était diplomatiquement habile pour ne pas employer une autre appellation) : la Prusse et la Saxes. Comme de plus, pour un Français traditionnel, la Prusse, c'est mauvais, et la Rhénanie et la Bavière c'est bon, il m'a dit avec force : « De l'autre côté, c'est la Prusse ».

De plus l'idée qu'il n'y a pas d'Allemagne au-delà de la ligne Oder-Neisse c'est ce qui avait déjà été dit à Moscou en décembre 1944 et c'est ce qui est répété en 59 sur le problème de la frontière Polono-Allemande. Il n'y a aucune ambiguïté dès le départ.

Pour les rapports avec l'Allemagne, c'est plus compliqué. Une citation, mais je le dis entre guillemets parce que l'on n'est jamais sûr des citations rapportées par des journalistes qui disent qu'ils ont eu des témoins, rapporte que dans les rapports franco-allemande, « la France doit être le cavalier et l'Allemagne le cheval ».

Cela correspond tout de même, dans une certaine mesure, aux rapports entre Adenauer et de Gaulle. Mais je n'étais pas sous la table quand ils se sont rencontrés et mon analyse peut être excessive, si je dis que Adenauer était rempli, je dirai, parfois éperdu d'admiration pour le Général et que le Général était heureux, fier et content d'être admiré par un homme d'Etat de cette envergure. C'est ce que l'on appelle leur amitié.

En 1962, le Général fait un voyage en Allemagne qui va nous ramener vers le problème européen proprement dit, car il était éclatant dans ce voyage que de Gaulle aurait pu être empereur d'Europe. D'ailleurs c'est un journal allemand qui l'avait écrit : il était arrivé président des Français, et il est reparti empereur d'Europe. Une autre plaisanterie circulait à ce moment-là en Allemagne : « On sait maintenant qui va succéder à Adenauer c'est le général de Gaulle, et il s'installera à Aix-la-Chapelle ».

D'ailleurs, une photographie, sur laquelle M. Maurice Couve de Murville se trouve, va tout à fait dans ce sens. Elle montre la signature du traité de 1963. Il y a, au milieu, le général de Gaulle, puis les deux chefs de gouvernement et les deux ministres des affaires étrangères. On a tout à fait l'impression justement d'un président commun, président de gouvernement, et de deux ministres — sans que pour autant les ministres ou le président éprouvent une chaleur passionnée pour le ministre allemand des affaires étrangères.

Simplement, le Général avait-il pu aspirer justement à être quelqu'un qui conduise l'Europe vers davantage que la coordination des politiques gouvernementales ? Il me semble qu'il y a un problème continu, permanent, que nous avons trouvé là à partir de l'Europe. La dernière représentation du problème est dans un texte de Raymond Barre, qui date de deux numéros de son bulletin, où il aligne presque côte à côte un total enthousiasme pour l'Europe (qui devrait être plus ferme, plus coordonnée, plus intégrée) et pour l'indépendance nationale.

Y a-t-il compatibilité entre la Communauté et la stricte indépendance ? C'est un thème central, déjà présent dans un texte — qui dans un sens avait été écrit en pensant au général de Gaulle, en tout cas dans sa partie juridique —, je le cite avec quelque méchanceté parce qu'il est très intéressant rétrospectivement. C'est le projet de Pacte pour une union d'états européens que Michel Debré a écrit en 1949. La méchanceté, c'est de rappeler qu'il disait : « Nous connaissons le chemin, c'est celui qui mène à une vaste Communauté atlantique groupant autour du grand océan, toutes les nations de la liberté.

L'organisation de l'Europe est une première et nécessaire étape vers l'Union des peuples libres ». Cela donne un projet de pacte où Michel Debré écrit : « Prenons du champ, quittons notre province, je veux dire notre nation » pour réaliser une entité institutionnalisée qu'il appelle le pacte fondamental entre les états européens, et dont certaines traces peuvent être trouvées dans le projet Fouchet de 1961. Mais une des choses les plus intéressantes, c'est qu'il y a un arbitre. Un arbitre qui est au-dessus du reste, qui siège d'ailleurs à Versailles, dans le projet de Debré de 1949, et un Sénat de l'Union. Je vous demande de retenir pour le moment qu'il y a un point commun entre le projet de Debré de 49, le plan Fouchet et la constitution de 58 en ce qui concerne la Communauté Franco-Afrique.

Il faudra que nous posions la question « Qu'est-ce qui est faisable et non faisable dans la notion d'égalité entre partenaires dans une communauté, dès lors que l'on ne veut pas devenir partie présente de plein exercice dans cette communauté ? ». D'emblée, l'une des réponses, c'est que ce soit le président français qui préside le tout. Et, au fond, en 1958, dans la constitution, dans la Communauté, tous les problèmes sont résolus, si je puis dire, mais cela fait capoter la chose : le président de la République est en même temps président de la Communauté, et il a véritablement tous les pouvoirs.

Alors une Europe comme cela, les autres ne l'ont jamais proposée et on peut se poser la question suivante : « Si les autres avaient proposé une Communauté dont le Français était automatiquement le président ayant les pouvoirs sur les autres, est-ce que nous n'aurions pas été beaucoup plus communautaires ? ».

Il n'y en a pas en 1958 de traite dans ce sens, il y a la communauté proprement dite. Cette communauté, qu'est-elle pour le général de Gaulle ?

La réponse, nous la trouvons d'une manière plus accentuée aujourd'hui que nous ne la trouvons avant la publication des Lettres, Notes et Carnets, à cause de deux ou trois textes. Sur un point, le Général va très loin dans la dépréciation du traité puisqu'il dit : « Quant au Marché commun », (c'est en février 61) « mon avis est qu'il demeure au niveau d'un traité de

commerce facilitant les échanges et obligeant notre industrie à se moderniser ». Le dernier point, « obliger notre industrie à se moderniser », c'est la victoire de ceux qui ont été favorables au Marché commun comme conception, face aux deux qui disaient conjointement que le Marché commun serait une catastrophe économique pour la France, et qui étaient Pierre Mendès France et Michel Debré dans les débats de 57.

Mais n'est-ce qu'un traité de commerce ? C'est que le général de Gaulle n'avait pas une passion particulière pour tout ce qui pouvait ressembler à des institutions européennes pas plus qu'internationales en général, et jamais M. Hallstein n'a été traité dans les Carnets aussi durement que ne l'est dans les mêmes Carnets M. Hammarskjold, notamment pour les interventions de l'O.N.U. au Congo. Pour la Commission, et le général de Gaulle y est revenu à plusieurs reprises dans les conférences de presse. C'est pour lui très largement une « réunion d'experts ». Il ne voulait pas qu'elle fût beaucoup plus, dans la mesure même où, en 1965, un aspect de la crise provoquée est que la commission, avec M. Hallstein à sa tête, voulait avoir des symboles de souveraineté ; et les symboles, particulièrement pour le général de Gaulle, c'était extrêmement important.

Ici, une parenthèse — mais qui pour moi est nécessaire : l'importance du protocole pour le général de Gaulle. J'ai toujours expliqué en Allemagne que les Allemands connaissaient le même problème.

Dès le moment où le symbole et le protocole sont synonymes de légitimité, c'est tout autre chose qu'un faire-semblant. A Londres, entre 40 et 43, qu'il y ait ou non une unité qui présente les armes transformait le Général ou ne le transformait pas en Chef du gouvernement. De la même façon que l'on se dispute, à Berlin, pour savoir si les représentants occidentaux peuvent aller à un spectacle à l'opéra organisé par la République Démocratique Allemande.

Le geste a une signification de légitimation et c'est une des raisons pour lesquelles le général de Gaulle a été plus sensible qu'il ne paraissait semble-t-il nécessaire aux demandes protocolaires statutaires de Walter Hallstein en 1965. Mais je crois que, lorsqu'il dit en 1962 – c'est dans une lettre à Paul-Henri Spaak – « sans nul doute la Commission de Bruxelles accomplit » (il dit d'ailleurs à peu près la même chose dans une conférence de presse en 1964) « la Commission de Bruxelles accomplit un travail technique de la plus haute valeur, qui contribue très efficacement à éclairer les six gouvernements (...) Dans ce domaine, pourquoi et au nom de quoi érigerions-nous en institution le fait que les conceptions d'un aréopage de quelques personnes sans doute valables. etc. ».

Or, la Commission, c'est tout de même tout autre chose, dans le traité et comme le veut le traité. Notamment non seulement par le droit de proposition mais par des pouvoirs propres, dont certains découlent d'ailleurs, non pas de la Communauté européenne de 1957, mais du Comité charbon-acier de 1950. Lorsque, voici trois ans, la Commission avec son commissaire belge Etienne Davignon, a fait un « plan acier » et a demandé une diminution coordonnée des productions d'acier et que Usinor et Sacilor ne l'ont pas respecté et ont reçu de grosses amendes, personne n'a jugé les amendes illégitimes.

Il était du pouvoir d'Etienne Davignon d'imposer des normes de production d'acier aux membres de la Communauté. Dans ce sens-là, d'emblée, il s'agit vraiment de déprécier une Communauté. La Cour de justice n'est, à ma connaissance, pas présente chez le Général. La Communauté, pour quoi faire ? C'est ici que l'on trouve des textes qui me paraissent relativement nouveaux dans leur brutalité.

Une première fois, le 30 septembre 1960, le général de Gaulle donne des directives à Michel Debré, Premier ministre. Il écrit : « Ne nous en impressionnons pas. L'Europe par coopération est désormais lancée. L'Europe de l'intégration ne peut s'y résigner aussitôt et sans transitions ». (...) « Je regrette, pour ma part, d'en avoir parlé naguère aussi franchement que je l'ai fait

au chancelier Adenauer. Je le croyais plus vraiment européen que, sans doute, il ne l'est en réalité » là, il s'agit d'autres choses sur lesquelles je vais revenir... « Si nous parvenons à faire naître l'Europe de la coopération des Etats, les Communautés sont ipso facto mises à leur place.

C'est seulement si nous ne parvenons pas à faire naître l'Europe politique que nous en viendrions à nous en prendre directement aux premiers fruits de l'intégration ». Autrement dit, nous ne nous en prendrons à l'intégration que si nous ne parvenons pas à faire l'Europe de la coopération des Etats.

Et, un peu plus tard, le général de Gaulle dans une lettre à Michel Debré en juillet 62 : « L'intégration, achève de se désintégrer. C'est vrai pour l'O.T.A.N. C'est vrai pour l'Europe. Le caractère irréel des mythes que nous savons est de plus en plus évident ».

Et c'est là que l'on rentre dans les querelles théologiques, chacun accusant l'autre de faire des querelles théologiques. Est-ce que l'intégration est plus mythique, par exemple, que le fait que l'idée que l'indépendance nationale se trouve strictement respectée dans les mécanismes obligatoires de la politique agricole commune ?

Or, en principe, c'est bien sous la pression du gouvernement de Paris qu'aura été obtenue la politique agricole commune, qui prévoit des mécanismes obligatoires privant très nettement les gouvernements nationaux du pouvoir de décision dans des domaines fort importants et qui provoque, parce qu'ils n'ont pas le pouvoir de faire autre chose, des réactions parfois fort violentes du milieu social que représentent les agriculteurs.

Par quels moyens arriver à l'Europe de la pure coordination ? Je n'entre pas dans les négociations du plan Fouchet. Je regrette simplement — je le lui ai dit avant, donc je peux le lui dire après — que dans son livre Lacouture n'ait pas utilisé la très minutieuse et très longue étude du belge Robert Bloes, qui s'appelle : « Le plan Fouchet et le problème de l'Europe politique » qui montre à quel point tout le monde fait problème dans la négociation et qui donne les différents textes successifs.

Je ne vous infligerai pas l'étude des progrès successifs et des reculs de ces textes longs et compliqués, mais je crois qu'il y a quelque chose de fondamental dans la réécriture du projet par le général de Gaulle, puis par toute la discussion des années ultérieures.

Le fait est que, et il ne s'agit pas seulement du général de Gaulle, n'est finalement considéré comme européen que ce qui est défini comme tel à Paris.

Je prends un exemple en sens inverse, enfin « non gouvernemental ». A peu près au même moment, le club Jean Moulin, à l'époque tout à fait d'opposition, publie un livre anonyme (qui était je pense rédigé par Simon Nora) : « Pour une politique étrangère de l'Europe ». Livre intelligent, très remarquable, mais jamais la question n'y est posée de savoir si ce qui est défini comme européen par les auteurs est défini comme européen par les partenaires de la France en Europe.

Puisque c'est défini comme la vérité à Paris, c'est une vérité européenne. Je crois qu'il y a là une attitude tout à fait fondamentale que l'on retrouve à plusieurs reprises, même dans l'attitude à l'égard de la négociation. C'est ainsi, par exemple, que pendant cette période, le général de Gaulle fait une note pour Michel Debré et Maurice Couve de Murville au sujet d'une première réunion à Bonn « Pour ce qui est de la réunion « européenne » prévue à Bonn, je n'entends qu'elle ait lieu que pour aboutir à quelque chose de positif. Cela veut dire qu'il faut que je sois d'avance assuré que la réunion voudra décider du début d'organisation que j'ai proposé à Paris ».

En d'autres termes, la réunion n'aura un aboutissement positif que si c'est la proposition française qui est acceptée. Il faut bien reconnaître que ce n'est pas nécessairement le point de vue des autres — surtout quand on prononce le mot communauté, les autres n'aimant pas se faire prendre à une trop forte pression.

Quel genre de pression ? Celle par exemple de 1965. En 1965, la France pratique ce que, dans mon jargon, j'appelle la politique de Samson — Samson prend les colonnes du temple et dit : « Si vous ne me donnez pas ce que je veux, je fais tomber ce temple » et les Philistins répondent : « Mais alors tu meurs aussi ». Alors là — différence avec Samson l'ancien — Samson répond : « Le temple ne tombera pas, parce que vous tenez à son existence plus que moi ; donc, avant que je ne le fasse ébranler, vous me ferez les concessions que je vous demande ».

Ce sera, à mon avis, la stratégie que Mme Thatcher appliquera dans les années 1970 et 1980. Est-ce que cette stratégie a réussi ? A mon avis, très partiellement seulement, à cause du corps électoral de 1965. La mise en ballottage de 1965, avec en particulier, si je me souviens bien une assez solide partie de voix rurales allant à Jean Lecanuet (voix qui n'y seraient peut-être pas allées si la politique agricole commune avait déjà été adoptée) aboutit finalement à ce que — nous aurons peut être une querelle là-dessus tout à l'heure — on appelle faussement le compromis de Luxembourg.

C'est à dire le texte du 30 janvier 1966, qui est un simple constat de désaccord puisqu'il est dit sur le vote majoritaire prévu dans le traité, dans l'article premier, que « l'on essaiera de négocier le plus longtemps possible pour arriver à un vote unanime ».

Article 2. En ce qui concerne le paragraphe précédent la délégation Française estime que lorsqu'il s'agit d'intérêts très importants, la discussion devra se poursuivre jusqu'à ce qu'on soit parvenu à un accord unanime de la délégation Française. Article 3. Les six délégations constatent qu'une divergence subsiste, sur ce qui devrait être fait au cas où la conciliation n'aboutirait pas complètement.

Article 4. Les six délégations estiment néanmoins que ces divergences n'empêchent pas la reprise selon la procédure normale des travaux de la Communauté.

L'habitude est prise en 66, de ne guère faire de votes majoritaires même s'ils sont prévus au traité. La différence viendra avec l'Acte unique européen ratifié à la fin de l'année dernière, pas encore entré en vigueur. On verra comment cela fonctionne à l'usage, mais il y a déjà eu quelques votes majoritaires.

En fait, cette affaire de majorité est abstraitement quelque chose de fondamental, parce qu'on ne sait pas très exactement quel est le système intellectuel dans lequel doit fonctionner une Europe à la fois forte et purement de coordination.

Alors, une hypothèse (mais très souvent la politique française s'est située dans cette hypothèse) : la coordination, la coopération, la juxtaposition des politiques ne peut se faire que si les autres donnent raison au point de vue français. La coordination d'une politique comme une espèce de synthèse de positions différentes n'est pas entièrement prévue. Par exemple, en 64, le général de Gaulle envoie une lettre au chancelier Erhard pour dire : Vous vous plaignez que nous ayons fait cavalier seul sur un point très limité dans la politique à l'égard de l'Union soviétique. Si vous aviez pratiqué avec moi une politique commune, c'eût été différent.

Mais est-ce que « politique commune », cela veut dire que l'un cède à l'autre ou que c'est seulement l'autre qui est supposé céder à l'un ? Accepte-t-on de l'autre ce que l'on n'accepterait pas soi-même ? A cet égard par exemple, le volume 64 contient une lettre du général de Gaulle au chancelier Erhard à propos de l'enlèvement du colonel Argoud à Munich. Une lettre de grand style mais qui dit en substance : Cela ne vous regarde pas, vous n'aviez qu'à l'arrêter vous-même.

Mais essayons d'inverser : les Allemands faisant enlever sur le territoire français un colonel allemand ou même un capitaine... Je pense que la réaction de l'Elysée eût été extrêmement dure sur cette violation de la souveraineté. C'est simplement un exemple du caractère « non mutuel ».

Or en décembre 1951, et je n'arrive pas à penser que c'eût pu être sans l'aval du général de Gaulle, le RPF a publié un texte extrêmement intéressant qui est dans les Notes (donc cela a dû au moins être contrôlé par le général de Gaulle à propos de l'Europe). « Proposition de résolution du groupe du Rassemblement du peuple français à l'Assemblée Nationale en vue de l'organisation d'une confédération Européenne ». « ...une Confédération à laquelle chacun, tout en gardant son caractère national, délègue une part de sa souveraineté... ». « délègue une part de sa souveraineté » c'est ce qui est absolument contesté ultérieurement. — Mais peut-on faire une communauté dans laquelle chacun garde le pouvoir de faire finalement exactement ce qu'il a envie de faire, aussi minoritaire soit-il ?

En réalité, me semble-t-il, la question est double. Il y a un peu une spécificité française, qu'une caricature de la Frankfurter Allgemeine des années 70, (bien après le général de Gaulle) me semble bien avoir exprimée. On voit un superbe coq gaulois dire « moi, moi, moi » en Français dans la bulle allemande, et c'est sous-titré « l'Europe doit parler d'une seule voix ». Je ne suis pas très sûr que cela ne représente pas au moins une aspiration. Mais l'essentiel à mon avis, c'est que, depuis plus de vingt ans, et ça c'est très peu modifié, les difficultés fondamentales de l'Europe sont restées à peu près constantes, chacun restant en contradiction avec lui-même à propos de trois problèmes.

Je vais essayer de présenter très rapidement les problèmes.

Trois colonnes de trois problèmes. Premièrement : Faut-il laisser rentrer la Grande-Bretagne ou non ? Deuxièmement : Faut-il faire l'Europe économique ? Et par Europe économique, j'entends non pas seulement un Marché Commun mais un minimum de politiques économiques communes. Et troisièmement : Faut-il faire l'Europe politique ? Et par Europe politique, j'entends plus que la coordination des politiques mais des décisions prise à la majorité et des institutions disposant d'un même pouvoir. Les Pays-Bas, par exemple, pendant de longues années et notamment au moment du plan Fouchet ont dit simultanément : on veut absolument l'Angleterre et on veut la supranationalité économique et politique — sachant parfaitement que l'entrée de la Grande-Bretagne renvoyait au XXIIe siècle au plus tôt la réalisation des deux autres points.

L'une des causes de la contradiction Néerlandaise était la crainte, qui n'est pas morte, d'une domination franco — allemande sur l'Europe et en l'occurrence d'une domination du général de Gaulle. Les rapports franco-néerlandais sont très intéressants à étudier sous au moins deux présidents successifs.

Du côté Allemand : Oui à l'Angleterre (pour des tas de raisons). C'est ce qui provoquera en particulier la difficulté du traité franco-allemand en 1963, suivant de si près le non du général de Gaulle à la Grande Bretagne. Oui à l'Europe politique, et au fond non à l'Europe économique, car l'Europe économique, telle que je l'ai définie, cela veut dire une intervention collective commune des gouvernements, alors que les gouvernements allemands même socialistes considèrent que l'économie de marché interdit les interventions gouvernementales trop fortes. Dans ce sens-là, Helmut Schmidt ultérieurement sera au point de vue de l'intervention de l'Etat très à droite de Valéry Giscard d'Estaing.

Du côté Français, il y a deux points différents. D'abord, pourquoi non à la Grande-Bretagne ? Il me semble qu'il y avait deux raisons. Enfin, une raison « ouverte » qui m'a paru curieuse mais qui prouve l'extraordinaire valeur de la diplomatie française puisque, pendant de longues années, notre diplomatie a présenté de façon tout à fait élégante le point de vue que je résume de la façon suivante « l'Angleterre ne doit pas entrer puisqu'elle refuse la forme d'Europe que nous refusons d'ailleurs aussi ». Etait-ce la vraie raison ?

L'autre raison me paraît beaucoup plus fondamentale. La France et la Grande-Bretagne sont les deux seuls pays au monde qui depuis 1945 essayent de répondre à une question qui est

peut être sans réponse. « Comment puis-je retrouver une influence mondiale, alors que je sais bien que je ne suis plus une des grandes puissances mondiales ? ».

Les réponses ont été très différentes. La Grande — Bretagne a répondu quelque chose qui, à mon avis, ne lui a jamais rien rapporté : « J'exercerai une influence particulière sur l'un des seuls vrais grands : Les Etats-Unis ». Donc il y aura un « Spécial relation ship » avec les Etats-Unis.

La France, IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> République confondues, a répondu : « En faisant une Europe où je serai seule à vouloir jouer un rôle mondial... Les Allemands regardent vers l'Est, et puis de toute façon ils ont été battus. Les Italiens n'ont aucune envie de jouer un rôle mondial. Quant aux trois autres, ils sont vraiment bien petits... »

Dans ce sens-là, le « non » à la Grande-Bretagne c'était le refus d'une seconde puissance qui pourrait détourner partiellement l'Europe du but qui était en quelque sorte de donner un soutien plus fort à la voix de la France vers d'autres continents.

Alors, me direz-vous, pourquoi finalement avoir dit oui ? Il me semble, sans que je puisse le démontrer absolument, que le « oui » a été prononcé à un moment d'abord où il y avait à peu près le seul homme britannique européen au pouvoir, et, d'autre part, à un moment où une nouvelle crainte à l'égard de la puissance économique allemande se manifestait du côté du gouvernement français. L'Angleterre, même si il y avait le problème que je viens d'indiquer, venait faire une sorte de rééquilibrage de la puissance économique allemande.

Mais sur les deux autres points, la contradiction française me paraît s'être particulièrement exprimée dans l'attitude globale non pas tellement de Georges Pompidou ou de Valéry Giscard d'Estaing, mais de Michel Debré.

Pourquoi ? Parce qu'il y a deux lignes de raisonnement qui ne se rejoignent pas. D'une part l'Etat doit être fort, l'Etat doit inciter, l'Etat doit coordonner, l'Etat doit stimuler l'industrie.

D'autre part face aux Etats-Unis (aujourd'hui face au Japon, mais à l'époque aux Etats-Unis) il faudrait qu'il y eût une industrie européenne puissante pour s'opposer à... etc. Alors selon moi, une logique réelle voudrait qu'on franchisse un pas et qu'on dise de la même façon, ou un peu de la même façon, que l'Etat est supposé stimuler, inciter la croissance industrielle intérieure, s'il s'agit de faire croître une industrie européenne, il faut un minimum de pouvoir politique pour coordonner cette éventuelle évolution, pour orienter cette évolution. Or, au nom de l'absolu de l'indépendance nationale, ce n'est pas possible. Donc les grandes entreprises privées restent seules sur le champ européen et elles ne trouvent en face d'elles rien qui puisse ressembler à ce qu'est à l'intérieur, même en esquisse, un pouvoir étatique dans cette vision de l'indépendance nationale stricte.

Cela va même très loin. Dans la ligne du raisonnement français, tel qu'il a été pratiqué presque constamment, à partir de l'économie, on arrive à un degré élaboré d'intégration ; à partir du politique cette même intégration est interdite. Et on arrive à ce qui est, pour moi, la contradiction suprême : Valéry Giscard d'Estaing plaidant pour une monnaie unifiée en l'absence d'autorité politique capable de contrôler cette monnaie, comme si une monnaie pouvait être, en quelque sorte, politiquement « en l'air ».

Donc, sur ce point là, il y a, me semble-t-il, une vraie difficulté. Il s'y ajoute une autre difficulté, qui est celle, disons, que le général de Gaulle aimait exercer l'autorité. Notamment à l'égard de la télévision. Cela a été l'une de mes grandes surprises lors de la lecture des Lettres et Carnets. Il envoyait, notamment à Alain Peyrefitte — mais pas seulement à lui, à Gilbert Pérol, et à d'autres, — des notes extrêmement dures sur ce qu'il fallait faire pour empêcher la télévision de ne pas être conforme à ce qu'elle devait être. En particulier par exemple en 64 : « Je n'admets pas que l'on mette la radio-télévision française à la disposition d'un critique, ou d'un auteur ou d'un politicien, prenant de Gaulle pour sujet sans que j'aie donné mon assentiment ». Il y en a beaucoup comme ça.

En fait, il me semble que le général de Gaulle ait profité d'une chance non pas d'être « l'égal des autres », mais d'exercer personnellement un pouvoir sur l'Europe des Six. Ainsi en 1967, à la réunion-anniversaire du traité à Rome : Le général de Gaulle n'a pas été extrêmement aimable avec M. Hallstein, mais le général de Gaulle, qui venait de faire un certain nombre de gestes défavorables à l'Europe unifiée, était clairement, l'empereur d'Europe, même aux yeux de ceux qu'il venait de critiquer ou de fortement combattre. Question presque finale. Y avait-il possibilité de faire davantage pour aller vers... vers quoi ?

C'est là que nous nous heurtons à des obstacles qui, à l'époque, n'étaient pas extrêmement clairs, mais qui me paraissent au moins aussi considérables aujourd'hui. Je pense que le général de Gaulle était tout à fait conscient quand il disait que l'Europe devait se faire par sa défense. Il y avait impossibilité d'avoir une défense européenne commune sans les Etats-Unis et, dès l'époque, il y avait un problème allemand insoluble puisque d'une part il n'était pas question que l'Allemagne ait une coresponsabilité nucléaire (elle ne le voulait pas elle-même) mais que d'autre part, face à la France et à la Grande-Bretagne, la République Fédérale ne voulait pas jouer au tout petit qui fournit la piétaille comme elle le jouait tout de même à l'égard de la grande puissance qu'étaient les Etats-Unis, en le supportant aujourd'hui un peu plus difficilement.

Non, il me semble qu'il s'agit d'autre chose. Il s'agit des réticences du général de Gaulle à propos de l'Europe. Je ne partageais pas, et toujours pas, sa réticence à l'égard du franchissement de l'étape de la simple juxtaposition des politiques nationales. Mais quant à l'impossibilité de réaliser une certaine forme d'Europe unitaire, il me semble que ce qui se passe vers d'autres continents est tout à fait intéressant aujourd'hui, sur le plan franco-allemand en particulier. Vers l'Afrique, parce qu'il me semble difficile de demander aux autres européens de partager la difficulté française, qui est de faire, sous quatre présidents, une politique contradictoire — dont les deux volets me paraissent aussi nécessaires l'un que l'autre.

Nous sommes en Afrique une puissance occidentale qui fait parfois des choses que les Etats-Unis ne veulent pas faire eux-mêmes ce dont ils sont fort reconnaissants à la politique française. Et dans ce sens là, on aurait l'appui moral des autres européens, mais la France est également en Afrique un porte-parole de pays en voie de développement face à l'impérialisme largement défini comme un impérialisme américain, et dans ce sens là elle est deux choses à la fois en Afrique, occidentale et protestataire au nom des pays protestataires, ce qui n'est pas du tout la situation des autres pays européens.

Enfin, il y a le problème du Liban. Pourquoi le Liban ? Parce que c'est là que l'on a vu fonctionner la difficulté allemande de l'Europe, et je le dis constamment en Allemagne. La Force d'interposition, n'a pas eu de bons résultats, mais ce n'est pas parce que le résultat a été négatif qu'il était mauvais en soi de vouloir chercher à ce qu'on meure moins au Liban. Il y avait des unités américaines, françaises, anglaises, italiennes. Il n'y avait pas d'unités allemandes. Pourquoi ? Parce qu'il y a eu Hitler dans le passé et, que selon la constitution allemande et selon d'ailleurs la demande des Allemands et la demande internationale, aucun chancelier, pour un avenir imprévisible, ne peut envoyer d'unités militaires hors d'Europe.

Mais cela veut dire que l'Europe comme puissance (si la puissance a nécessairement besoin d'un minimum de menace militaire couvrir la diplomatie en cas d'affrontement) ne peut pas exister. Et le reproche allemand à la France de vouloir faire tout toute seule tombe dans ce domaine, puisque elle n'a pas de solution de rechange pour s'occuper de problèmes.

Par exemple si demain en Arabie Saoudite se passait le type d'événements qui s'est passé à Téhéran il y a quelques années, je ne dirais en aucune façon qu'il faudrait envoyer tout de suite des soldats. Mais si on dit d'avance qu'en aucun cas on ne peut envoyer quelqu'un, on dit à l'autre camp ou bien « vous faites ce que vous voulez » ou bien « il n'y a que les Américains qui le peuvent, donc c'est à eux de prendre seuls des responsabilités hors du

continent européen ». C'est là qu'il y a une limitation considérable, et il me semble cette fois-ci, tout de même, que la conclusion à laquelle on aboutit là n'est peut-être pas nécessairement celle du général de Gaulle. C'est :

« Est-ce qu'il faut la défense pour qu'il y ait Europe ? » Et dans l'entretien auquel je faisais allusion tout à l'heure, de Gaulle m'a répété, ce qu'il a dit souvent : « L'Europe se fera par la défense ».

Mais n'était-il pas lui-même trop préoccupé par les problèmes militaires ?. Je pense notamment au grand discours de l'école militaire, de l'Institut de défense de 1959 sur l'éclat nécessaire de la défense nationale. Car, si vous prenez le monde d'aujourd'hui, il n'est pas évident du tout que l'absence d'arme proprement nationale, diminue fantastiquement la puissance du Japon sur le plan international.

Est-ce que le fait d'avoir besoin d'une des grandes puissances pour être protégé empêche d'être soi-même face à elle ? La réponse n'est pas évidente. Il semble qu'il y ait là un point d'articulation qui, en dehors de la question de la fusion, de la juxtaposition, est la place du militaire, de la défense, de la dimension militaire dans la constitution d'un ensemble. Si le général de Gaulle a raison, s'il y a nécessairement pour une communauté en création, l'élément de défense comme élément de cohésion et d'intérêt, il n'y a pas d'Europe possible dans la mesure où l'appui des Etats-Unis est indispensable face à l'URSS. Si ce n'est pas le cas, elle peut être possible. On le verra peut-être dans l'avenir.